



VILLE de MAYENNE

Budget annexe du crématorium
Rapport de Présentation
BUDGET PRIMITIF 2023





L'équilibre du budget primitif 2023

Ce budget est voté avec reprise anticipée des résultats de l'exercice 2022, soit une reprise excédentaire en section de fonctionnement de 1 929 319,85 € (contre + 1 724 129,07 € repris au budget 2022) et excédentaire en section d'investissement de 60 063,62 € (contre 18 742,71 € repris au budget 2022).

L'équilibre du budget 2023 s'établit :

- pour la section de fonctionnement à **2 393 300 €** (en progression de 13 % par rapport au BP 2022)
- pour la section d'investissement à **2 174 563,62 €**

FONCTIONNEMENT

		Dépenses			Recettes		
	113K€	dépenses de personnel			Prestations de crémation	455K€	
	144K€	charges à caractère général					
2 393K€	21,5K€	autres dépenses			Recettes except.	9K€	2 393K€
	78,5K€	amortissement					
	2 036K€	Autofinancement			Excédent 2022	1 929K€	

INVESTISSEMENT

		Dépenses			Recettes		
2 174K€	2 139K€	dépenses d'investissement			Autofinancement	2 036K€	2 174K€
					Excédent 2022	60K€	
	35K€	remboursement de dette			amortissement	78,5K€	

Pré requis :

Le budget crématorium a été créé en 2008, pour l'activité liée aux crémations.

Pour la gestion de ce service public local, il a été choisi la régie à autonomie financière via un budget annexe. Une comptabilité en budget annexe permet d'établir le coût réel d'un service et de déterminer avec précision le prix à payer par ses seuls utilisateurs pour équilibrer les comptes.

Ce budget 2022 est annexé au budget principal de Mayenne.

Le service du crématorium est considéré comme un SPA (Service Public Administratif). Il n'est ainsi pas soumis à l'impôt sur les sociétés.

Ce budget est assujéti à la TVA. A ce titre, la TVA est récupérée sur les dépenses et fait l'objet d'un décaissement sur les recettes. Les montants votés et réalisés sont donc des montants H.T.

Éléments à retenir au titre du budget 2023 :

- ✓ Des reprises d'excédents antérieurs favorables, de niveaux supérieurs à ceux repris au budget précédent,
- ✓ Des recettes d'exploitation issues de la facturation des prestations en progression (+20%) avec une inscription conforme au réalisé 2022 en référence avec l'activité du service constatée,
- ✓ Des tarifs 2023 stables,
- ✓ Des dépenses d'exploitation en progression de 12% sous les effets cumulés : de l'inflation (fluides), des clauses de révision de nos contrats, de la hausse des taux d'intérêts (prêt indexé sur Euribor),
- ✓ Un budget en progression de 14% toute section confondue (fonctionnement et investissement),
- ✓ Un autofinancement dégagé par la section de fonctionnement augmenté de 243 496 € par comparaison à celui dégagé au BP 2022.

La section d'exploitation 2023**LES RECETTES D'EXPLOITATION 2023 :**

Chap	Intitulé	BP 2022	CA 2022	BP 2023	Ecart de BP à BP
706	Produits des services	380 000,00	457 583,40	455 000,00	75 000 €
778	Produits exceptionnels	10 000,93	8 652,48	8 980,15	-1 021 €
	TOTAL Recettes réelles de fonctionnement	390 000,93	466 235,88	463 980,15	73 979 €
002	Reprise excédent N-1	1 724 129,07	1 724 129,07	1 929 319,85	205 191 €
	TOTAL Recettes de fonctionnement	2 114 130,00	2 190 364,95	2 393 300,00	279 170 €

Les **recettes réelles 2023** s'élèvent à **463 980 €**. Elles sont présentées en progression de 73 979 € par rapport au budget voté en 2022 et sont proposées en progression au regard de l'activité du service constatée en 2022 (cf graphe).

- Le produit issu de la facturation des crémations et des dépôts d'urnes est attendu en 2022 pour 455 000 € sur la base d'un prévisionnel annuel de 1000 crémations, sans augmentation tarifaire.

Nombre de crémations



On remarque sur ce graphe l'impact de l'ouverture du crématorium de Laval (2021) qui a restreint notre zone géographique d'influence et qui tend à s'atténuer.

- Les produits exceptionnels relèvent des reprises des métaux à hauteur de 9 000 €.

Les **recettes totales 2023** progressent de 279 000 € par rapport au budget voté en 2022 et de 202 K€ par rapport au réalisé 2022 sous l'effet conjugué du dynamisme de nos recettes issues de nos prestations et du niveau de reprise de l'excédent antérieur.

La reprise du résultat reporté de 2022 est favorable avec une progression de + 205 191 € entre le résultat repris au budget 2022 (1 724 129 €) et celui repris au budget 2023 (1 929 320 €).

LES DÉPENSES D'EXPLOITATION 2023 :

8

Chap	Intitulé	BP 2022	CA 2022	BP 2023	Ecart de BP à BP
011	Charges générales	112 100,00	85 701,07	144 500,00	32 400 €
012	Charges de personnel	100 000,00	99 668,00	112 800,00	12 800 €
022	Dépenses imprévues	11 860,00		12 000,00	140 €
65	Charges diverses	3 000,00	1 821,82	3 000,00	0 €
66	Charges financières	240,00	231,46	2 000,00	1 760 €
67	Charges exceptionnelles	19 926,00	425,00	3 000,00	-16 926 €
68	Provision	1 000,00		1 500,00	500 €
	TOTAL Dépenses réelles de fonctionnement	248 126,00	187 847,35	278 800,00	30 674 €
042	Amortissements	73 500,00	73 197,75	78 500,00	5 000 €
023	Virement à la section d'inv	1 792 504,00		2 036 000,00	243 496 €
	TOTAL Dépenses de fonctionnement	2 114 130,00	261 045,10	2 393 300,00	279 170 €

Les **dépenses réelles d'exploitation 2023** s'élèvent à **278 800 €** sont composées :

- ✓ Des charges à caractère général inscrites pour 144 500 € servant au fonctionnement du service comme les dépenses de gaz, la maintenance du four, la fourniture de réactifs, l'entretien du bâtiment.

- ✓ Les dépenses de personnel remboursées en fin d'année au budget général pour 112 800 €,
- ✓ D'autres dépenses pour 21 500 € dont 12 000 € pour faire face à des dépenses imprévues et 3 000 € de charges exceptionnelles.

Les **amortissements 2023** se chiffrent à 78 500 €, ils correspondent à la constatation comptable de la dépréciation des actifs du budget. Ils sont déterminés selon le plan d'amortissement réel des biens inscrits à l'inventaire.

L'**autofinancement** propre à l'exercice 2023 ressort à 2 036 000 € après reprise anticipée du résultat de fonctionnement 2022.

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT 2023 :

Chap	Intitulé	BP 2022	CA 2022	BP 2023
021	Virement de la section de fonc.	1 792 504,00		2 036 000,00
1068	Excédents de fct capitalisés	0,00		
001	reprise excédent d'investissement n-1	18 742,71	18 742,71	60 063,62
040	amortissements	73 500,00	73 197,75	78 500,00
	TOTAL	1 884 746,71	91 940,46	2 174 563,62

En recettes, on retrouve :

- Le virement de la section d'exploitation, constituant l'autofinancement 2023 pour 2 036 000 €,
- La reprise de l'excédent d'investissement de l'exercice 2022 de 60 06,62 €,
- Les amortissements, contrepartie de la dépense d'ordre de la section d'exploitation de 78 500 €.

Ces recettes d'investissement de 2 174 563 € permettent de financer les dépenses d'investissement suivantes :

LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 2023 :

Chap	Intitulé	BP 2022	CA 2022	BP 2023	REPORTS
16	Emprunts et dettes	32 000,00	31 049,48	35 000,00	
21	Acquisitions	1 852 746,71	827,36	289 000,00	1 355,50
23	Travaux	0,00	0,00	1 849 208,12	
	TOTAL	1 884 746,71	31 876,84	2 173 208,12	1 355,50
				2 174 563,62	

- Les crédits d'investissement nouveaux pour 2023 sont proposés à hauteur de **2 173 208 €**. Ils comprennent :
 - ✓ le remboursement du capital de la dette pour 35 000 € selon les échéances suivantes :



Exercice 2023	Contrats			Solde
	N éch	Amortissement	Intérêts	
Janvier	1	7 920,19 €	237,10 €	8 157,29 €
Février	0	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Mars	0	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Avril	1	7 984,34 €	375,22 €	8 359,57 €
Mai	0	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Juin	0	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Juillet	1	8 049,02 €	477,25 €	8 526,27 €
Août	0	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Septembre	0	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Octobre	1	8 114,22 €	471,82 €	8 586,03 €
Novembre	0	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Décembre	0	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL	4	32 067,77 €	1 561,39 €	33 629,16 €

- ✓ des dépenses d'investissement de 39 000 € pour l'acquisition d'une table d'introduction avec parure de tissus à 34 000 €, une autolaveuse à 3 200 €, et un micro supplémentaire pour les cérémonies à 1 550 €.
- ✓ un crédit de 250 000 € des travaux d'aménagement de l'espace extérieur de la salle de cérémonie (travaux paysagers + enrobés).
- ✓ un report de crédit de 1 355,50 € relève d'une commande passée sur l'exercice 2022 pour 2 pupitres.
- ✓ Un crédit de réserve de 1,8M€ est inscrit en vue du financement du PPI.

FOCUS SUR LA DETTE :

La dette du budget annexe crématorium au 01/01/2023 s'élève à **73 633,80 €**. Elle comprend un unique prêt indexé sur Euribor 3Mois contracté auprès du crédit Local de France CLF Dexia à partir d'un échancier trimestriel. La dernière échéance de cet emprunt de 2004 est programmée au 01/01/2025.

Profil d'extinction :

Exer.	Encours début	Capital	Intérêts	Taux moyen	Taux actuariel	Annuité
2023	73 633,80	32 067,77	1 561,39	3,21	2,84	33 629,16
2024	41 566,03	33 119,45	996,58	3,15	3,42	34 116,03
2025	8 446,57	8 446,57	61,47	2,89	2,92	8 508,04

